

Compte-rendu du conseil d'UFR plénier du 23 septembre 2024

Absents représentés : L. Azema, E. Badarau, K. Farlan, V. Michel, M. Pignol, T. Richard, F. Xuereb

Absents non représentés : V. Arsouze-Fadat, V. Desplat, F. Jeanson, F. Laurent, Le Yan, C. Malchere, T. Maurin, P. Naty-Daфин, T. Renaud, P. Saint Yrieix

Le quorum étant atteint (28 présents ou représentés sur 38), le Doyen ouvre la séance à 17h15.

1 – Le Doyen présente, à l'ensemble des membres du Conseil, le Professeur Pierre Dubus, nouveau Directeur du Collège Santé. M. Sevenet lui détaille les chaires pédagogiques des enseignant.es Monoappartenants et Biappartenants, par section de pharmacie : potentiel enseignant : 81 (dont 12 bi-appartenants) et 8 contractuels (dont 4AHU et 1PHU).

2 – Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 24 juin 2024 sous réserve des modifications énoncées.

Vote : **approuvé à l'unanimité**

3 – Informations générales

➤ Calendrier des prochains conseils d'UFR pour l'année 2024-2025 : le 28/10/2024 est déplacé au **05/11/2024** (ne pas tenir compte de la diapositive ci-dessous pour cette date) ; les dates du 17/02/2025 et du 05/05/2025 sont approuvées.

Conseil d'UFR
23/09/2024
09/10/2024 (restreint visio 16h30)
28/10/2024 (vacances) → 04/11/2024 ?
25/11/2024
27/01/2025
24/02/2025 (vacances) → 17/02/2025 ?
24/03/2025
28/04/2025 (vacances) → 05/05/2025 ?
26/05/2025
23/06/2025
21/07/2025

➤ Dates des événements communs UFR 2024-2025 : certains n'ont pas encore de dates déterminées.

26/09/2024 : AG UFR pharmacie 2024, jardin botanique, 16-18h

08/10/2024 : journée de l'industrie à Carreire

04/11/2024 : JOP 13-17h

13 /11/2024 : Réunion de présentation des UEL S2

14/11/2024 : Cérémonie de remise des diplômes DFGSP 18h30-20h30

21 /11/2024 : Cérémonie de remise des diplômes DFASP OFF 17h-19h ?

17 /12/2024 : repas de Noël des personnels au Family ?

09 /01/2025 14h : galette de l'UFR (personnels et élu.es étudiant.es) ?

24-25/01/2025: JPO Université site Carreire

XX/02/2025: cérémonie commune LMD

XX/03/2025: Happy Hour recherche (18-22h)

XX/04/2025 : Réunion de la Société de Pharmacie de Bordeaux & inauguration pharmacie expérimentale

XX/04/2025: Olympiades

27/06/2025: Prestation de serment de Galien 2024 16h-21h

10/07/2025: Conseil de perfectionnement DFGSP (14-17h)

➤ Informations juridiques et réglementaires : Mme C. Dumartin présente les actualités juridiques, concernant :

→ les instances :

Décret du 21 septembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement

M. Patrick HETZEL, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre de la santé et de l'accès aux soins

M. Paul CHRISTOPHE, ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Arrêté du 19 septembre 2024 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre

Conseiller santé, autonomie et protection sociale, chef de pôle : M. Cédric ARCOS.

Arrêté du 16 septembre 2024 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre

Conseiller éducation, enseignement supérieur et recherche, chef de pôle : M. Richard LAGANIER

Décret du 16 juillet 2024 portant nomination du directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - M. GINEZ (Olivier)

Décret du 8 juillet 2024 portant nomination de la présidente de l'Agence nationale de la recherche - Mme GIRY (Claire)

Arrêté du 5 août 2024 relatif à l'élection des membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé et Arrêté du 10 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 août 2024 relatif à l'élection des membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé

Décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur → autorise le recours au vote électronique pour les élections des représentants des étudiants

→ les études :

Décret n° 2024-855 du 31 juillet 2024 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme d'Etat de préparateur en **pharmacie hospitalière**, et Arrêté du 31 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 22 juin 2023 fixant la liste des diplômes, certificats et titres permettant d'exercer la

[profession de préparateur en pharmacie hospitalière](#) et [Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière](#)

[Décret n° 2024-856 du 31 juillet 2024 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical](#) et [Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical](#)

[Arrêté du 30 juillet 2024 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2025-2026 du concours national d'**internat** donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques](#)

[Décret n° 2024-747 du 5 juillet 2024 relatif aux conditions et modalités d'admission des étudiants aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique](#) et [Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique](#) encadre davantage les conditions et les modalités du second groupe d'épreuves

[Arrêté du 12 juillet 2024 fixant la liste des établissements autorisés à reporter les places non pourvues d'un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours mentionnés au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation vers un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours et vers la voie d'admission prévue au II du même article pour l'année universitaire 2023-2024](#)

[Arrêté du 7 juillet 2024 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'**une année de recherche** au titre de l'année universitaire 2024-2025](#)

→ les étudiants :

Évolution du dispositif Santé Psy Étudiant : passage de 8 à 12 séances ; suppression de la consultation d'adressage ; revalorisation de la consultation de 30 (ou 40 euros pour la première séance) à 50 euros pour toutes les séances. : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2024/Hebdo26/ESRS2415963C>

Droits des étudiants en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant dans le cadre de leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur (Circulaire du 10-7-2024 - MESR – DGESIP A2-3 / MTSS / MEFSIN / MASA <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2024/Hebdo28/ESRS2418046C>)

→ la pharmacie d'officine :

Décret n° 2024-756 du 7 juillet 2024 relatif aux conditions de détermination des territoires au sein desquels l'accès au médicament pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante et Arrêté du 7 juillet 2024 relatif aux conditions de détermination des territoires au sein desquels l'accès au médicament pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante et INSTRUCTION N° DGOS/AS1/2024/121 du 1er août 2024 relative à la détermination des territoires au sein desquels l'accès au médicament pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante

19,02 officines pour 100 000 habitants standardisés ET plus de 20% de la population d'un territoire de vie-santé doit effectuer un trajet supérieur à 15 minutes pour s'y rendre

[Arrêté du 5 juillet 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention nationale du 9 mars 2022 organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie](#)

→ Modalités de réalisation et rémunération TROD, précisions sur les entretiens...

[Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 4 août 1987 relatif aux prix et aux marges des médicaments remboursables et des vaccins et des allergènes préparés spécialement pour un](#)

[individu](#)

→ marge en cas de substitution au sein de groupe hybride ou biosimilaire.

→ Divers :

[Décret n° 2024-765 du 8 juillet 2024 relatif aux retenues pour pension sur les émoluments des personnels enseignants et hospitaliers titulaires et Décret n° 2024-767 du 8 juillet 2024 relatif à l'assiette et aux taux de cotisations des personnels hospitalo-universitaires titulaires affiliés à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques \(IRCANTEC\) → affiliation à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités territoriales \(IRCANTEC\) au titre de la rémunération de l'activité hospitalière.](#)

[Arrêté du 4 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier -](#)
-> intégration socle numérique

[Décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques et Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique](#) : création d'un 3^{ème} cycle d'1 an aboutissant à la soutenance d'une thèse d'exercice afin d'obtenir le diplôme d'état de docteur en maïeutique

[Décret n° 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle](#) (à compter de mars 2025, remplacement Corevih)

[Décret n° 2024-725 du 5 juillet 2024 relatif à la participation des assurés aux frais liés au dépistage de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine et des autres infections sexuellement transmissibles mentionnées à l'article L. 162-13-2 du code de la sécurité sociale et Arrêté du 8 juillet 2024 fixant la liste des infections sexuellement transmissibles dépistées à la demande du patient en laboratoire de biologie médicale et les modalités de ces dépistages](#)
→ participation supprimée, pour tous les assurés, pour le dépistage VIH et, pour les assurés âgés de moins de 26 ans, pour le dépistage de *Neisseria gonorrhoeae*, *Chlamydia trachomatis*, *Treponema pallidum* et VHB

[Décret n° 2024-694 du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale contre les méningocoques de type B et ACWY](#)

[Décret n° 2024-795 du 8 juillet 2024 relatif aux investigations cliniques et aux études des performances](#) : DM et DM-DIV : définition des différentes catégories d'investigations cliniques et des études des performances prévues par les règlements européens, ainsi que les mesures spécifiques pour l'examen par les CPP.

[Décret n° 2024-626 du 27 juin 2024 relatif aux préparations hospitalières spéciales](#) : Définition et modalités de l'habilitation accordée aux PUI

[Arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2022 pris en application de l'article R. 1413-61-4 du code de la santé publique définissant les missions des centres et coordonnateurs régionaux sur les vigilances relatives aux produits de santé](#) : Les pharmaciens peuvent devenir des coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle

NOTE D'INFORMATION N° DGS/PP3/2024/107 du 4 juillet 2024 relative aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical → temps minimal de présence hebdomadaire du pharmacien sur le site de rattachement au minimum de 0,25 ETP

➤ Organisation des élections aux CNU santé : les listes électorales sont affichées sur les panneaux prévus à cet effet depuis le 2 septembre 2024 à l'accueil du site de Carreire, et sont consultables sur l'ENT. Les demandes de rectifications sont terminées depuis le 13 septembre. Affichage des listes

électorales définitives : mardi 24 septembre 2024.

La procédure de dépôt des candidatures est consultable sur le site internet de l'Université de Bordeaux, ou via le lien présent dans le mail d'information que l'Administration vous a adressé.

Les votants pourront récupérer leur matériel de vote auprès de leur UFR d'appartenance (vote par correspondance).

Le matériel de vote sera distribué aux personnels concernés, par les UFR, à partir du 27 septembre. Une information sera adressée par mail à ce sujet.

La liste récapitulative des candidatures (disciplines pharmaceutiques) est consultable sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à partir du 24 septembre. Pour Bordeaux : 1 candidature en section 81 ; 2 candidatures en section 85.

Pour toutes questions concernant ce scrutin, écrire à : adm.pharmacie@u-bordeaux.fr

3 – Aspects pédagogiques

➤ Rentrée 2024, effectifs : 164 étudiant.es en 2A, 94 en 3A ; 84 en 4A, 150 en 5A et 140 en 6A pour un total de 632 étudiant.es.

➤ Information à propos du DEPPH (grade licence) : une 3^{ème} année de spécialisation à l'issue du DEUST PTP :

- Réalisée au CFPPH du CHU de Bordeaux
- Confère un DE de grade universitaire de licence et un Niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles
- Nécessite une diplomation universitaire
- Modification du référentiel de formation
- 2024-2025 : gouvernance inchangée, F. Xuereb est conseiller scientifique du CFPPH du CHU de Bordeaux
- 2025-2026 : évolution des structures de gouvernance et gestion pour intégrer une part croissante d'universitaires

➤ Résultats commission année recherche 2024-2025 : sur 17 postes (Arrêté du 17/07/2024), 3 étudiant.es de Bordeaux classé.es (2 en DES biologie médicale et 1 en DES pharmacie hospitalière).

➤ Résultats attribution FST IRSPB 2024-2025 : 6 classés dont 4 étudiant.es pharmacie.

➤ Commission pédagogique :

- Présentation des M3C Pharmacie et DEUST par Alexandra Gaubert :
Quelques changements en pharmacie :
Stage de pratique professionnelle : changement durée épreuve de posologie + constantes biologiques « 15 min » → « 10 min »

Passage de la note éliminatoire de « 3 » à « 4 » pour les épreuves pratiques et de posologie
UE PM1.14 : Changement de nom “Informatique – Métiers de la santé” → “**Santé Numérique**”

UEL LANG : repositionnement en 3A (coquille dans la dernière version des M3C du DFG)

Le DEUST PTP existe, actuellement, en 5 versions et accueillera 2 nouvelles versions : Polynésie et Nouvelle-Calédonie. La même structure est prévue, avec une adaptation en fonction des CFA :

- 3 BCC
- 420h de formation/an
- Apprentissage

- Pas de redoublement DEUST1 → DEUST2 donc passage avec DETTES
- Evaluations : Ecrit ou contrôle continu

Vote des modifications : **approuvées à l'unanimité.**

- J-F. Weber présente la Licence Professionnelle IDE-CoV (J-F. Weber et P. Waffo-Teguo) : la licence professionnelle Innovation Durable En Cosmétique Verte pour des actifs éco-responsables est proposée en Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} région agricole d'Europe, pour valoriser les co-produits agricoles grâce au poids des matières premières pour cosmétique et à ses entreprises phares, génératrices d'emplois dans ce secteur. Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ouverture de la licence est prévue en septembre 2025. Plusieurs ateliers sont prévus avec la MAPI.
Il est demandé une présentation de la Licence au Conseil de Collège du mercredi 25 septembre. Le passage en CFVU est prévu pour le 22 octobre.

Vote pour un passage en Conseil de Collège : **approuvé à l'unanimité.**

➤ Mélodie Relexans présente les plannings des examens 2024-2025 des 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{ème} année, en 1^{ère} et 2^{ème} session. Elle enverra les documents à tous les enseignants.es.

Vote des plannings : **approuvés à l'unanimité.**

➤ Alexandra Gaubert présente les mesures transitoires.

Dans le cadre de la mise à jour des M3C du diplôme d'état de docteur en pharmacie (DFGSP), l'UE PL2.13 a été divisée en 2 UE, PL2.13 et PL2.20, pour l'année 2024_2025.

Le nombre d'ETCS et le volume horaire total sont restés inchangés. Le nombre de module total est passé de 4 en 2023_2024 à 3 par UE, soit 6 au total, pour 2024_2025.

Afin de ne pas pénaliser les étudiants ayant redoublé ou ayant une DETTE pour l'UE PL2.13, des mesures transitoires sont mises en place.

Tout module pour lequel un étudiant a obtenu une note inférieure à 10/20 sera à revalider en 2024_2025 (REP inclus).

6 cas ont été définis et sont présentés (cf document annexe).

Vote des modalités transitoires : **approuvées à l'unanimité.**

4 – Aspects budgétaires

➤ Point d'étape SOLTEA : la période de répartition a été prolongée jusqu'au 23 août.

Total du premier versement pour l'UFR des Sciences pharmaceutiques : 89 691.88 €.

➤ Budget rectificatif 2024 : rectification des recettes prévues au BI 2024.

2204-1 FG : 150 €

2204-3 DU : 3 500 €

2204-4 TA : 57 904 €

Vote : **approuvé à l'unanimité**

A noter concernant la TA : le diplôme de pharmacien.ne a maintenant un code RNCP : 39499 ; les versements de TA seront possibles l'an prochain.

➤ Ouverture d'un second appel à projet de la COMFI présenté par J-F Quignard : le budget est ouvert à hauteur de 80 000 € maximum. Un courriel va être envoyé prochainement ; la procédure d'étude des demandes reste inchangée.

[Tapez ici]

5 – Aspects ressources humaines

➤ Données statistiques concernant les MCU-PH et les PU-PH : Le CHU de Bordeaux est l'un des CHU les moins dotés en pharmaciens HU (7 MCU-PH, 3 PU-PH pour un total de 3.6 % alors que la Métropole affiche 6.3 %)

6 – Points étudiants

- Le BEPIB sollicite une subvention de 200 euros pour le séminaire de rentrée qui a eu lieu au mois de septembre et qui a rassemblé les professeurs responsables de la filière industrie, les étudiants en 5^{ème} année et les étudiants en Master 1 IPPS.
Vote de l'attribution de la subvention : **approuvée à l'unanimité.**
- Le président de l'ACEPB présente le projet « *Bouge ta Pharma* » qui se décline en un jeu-concours organisé par l'ANEPF, avec le soutien de l'Ordre des pharmaciens. Les différents défis proposés aux étudiants rapportent des points et des dotations.

En l'absence de questions, le doyen clôture la séance à 19h50.

Pr Nicolas SEVENET

Doyen

